

---

<b>Nombre de membres en exercice</b> : 7	<b>Séance ordinaire du 24 juin 2025</b>
<b>Présents</b> : 6	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Sandrine CAMUS-NEYENS <b>Sont présents</b> : Sandrine CAMUS-NEYENS, Florent CAMUS, Alain PEAQUIN, Corinne JEGOU, Philippe WOUTERS, Alain JALIFFIER
<b>Votants</b> : 6	<b>Représentés</b> : <b>Excusés</b> : Brigitte DELABARDE <b>Absents</b> : <b>Secrétaire de séance</b> : Corinne JEGOU

---

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 05 avril 2025
- Convention d'occupation du logement communal
- Modification statutaire du Syndicat des Eaux du Tonnerrois
- Travaux de l'église
- Travail en régie
- Affaires diverses

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

**Objet: Convention d'occupation du logement communal - 2025 014**

Vu la délibération en date du 09 septembre 2024 décidant de ne pas renouveler le bail du logement communal,

Vu la demande du locataire M. Roland PATENAIRE reçue en date du 15 mai 2025,

Considérant que la commune n'a pas de demande de logement pour le moment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- \* Décide d'accorder à M. Roland PATENAIRE une occupation précaire du logement sis 2 rue du Grand Bois, dans les mêmes conditions que son bail actuel, au loyer mensuel de 428,00 €, non révisable.
- \* Dit que cette occupation fait l'objet d'une convention d'occupation à compter du 05 juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026.
- \* Dit que cette convention est précaire et non renouvelable par tacite reconduction.
- \* Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

**Objet: Travaux de l'église - 2025 015**

Considérant les travaux de restauration de l'église réalisés en 2022,

Considérant que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a mis en place un partenariat avec la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine afin de soutenir certains projets de restauration d'édifices culturels non protégés « Monuments Historiques »,

Considérant le règlement d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant le « Pacte Territoires 2022-2027 » adopté par le Conseil Départemental de l'Yonne,

Considérant la nécessité de continuer la restauration de notre patrimoine bâti,

Considérant que le financement de ces travaux est un dossier potentiellement éligible à ces aides,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite une aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour ce projet dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté, dans les mêmes proportions que les fonds collectés via la Fondation du Patrimoine, dans la limite de 20 % du montant des travaux,
- Sollicite une aide de l'État au titre de la DETR 2025, dans la limite de 30 % du montant des travaux,
- Sollicite l'aide du département de l'Yonne au titre de l'opération "Villages de l'Yonne+", dans la limite de 40 % du montant des travaux,
- S'engage à assurer le financement par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune. Dans le cas où les subventions ne seraient pas à la hauteur du montant sollicité, la collectivité s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document devant permettre la bonne fin de la présente délibération.
- Approuve le plan de financement suivant :

### **Dépenses**

Travaux de restauration de l'église	41.270,50 €
Travaux imprévus	4.129,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>45.400,00 €</b>

### **Recettes**

Fondation du Patrimoine	5 %	2.270 €
Conseil Régional	5 %	2.270 €
Villages de l'Yonne +	40 %	18.160 €
DETR	30 %	13.620 €
Autofinancement	20 %	9.080 €
<b>TOTAL</b>		<b>45.400 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30